MARS 2016

TRIMESTRIEL N°86 - Supplément N°2

PRIX : 0,30 €

U.23 Pour en Creuse

L'Enseignement La Culture L'Éducation La Formation La Recherche L'Insertion

Dispensé de timbrage nom du site de dépôt

PRESSE DISTRIBUÉE PAR LA POSTE

DÉPOSÉ LE 16/03/16

ACTION !

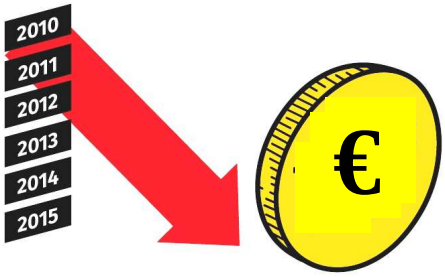

Mardi 22 mars

Grève

AG à 10h30

Grande salle de la mairie de Guéret

Manifestation à 11h30

Devant la mairie de Guéret

50 points d'indice pour tous

Une revalorisation du point d'indice à la hauteur des pertes de pouvoir d'achat subies.

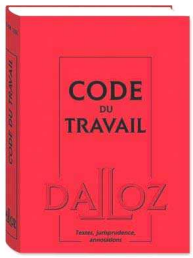

Loi « travail »

Un projet rétrograde à combattre

Jeudi 31 mars

Grève et actions

(à définir le 22 mars)

Réunion Publique

Vendredi 1er avril

En présence de

Mickaël Wamen

Porte-parole des 8 « Goodyear » condamnés à 9 mois de prison ferme pour avoir seulement « osés » défendre des emplois et les moyens de subsistances de nombreuses familles.

22 mars ! 31 mars ! 1er avril ! (page 1)

Édito pub (page 2)

22 mars : salaires et pouvoir d'achat (page 3)

Code du travail : Germinal ? (page 4)

Rédacteur en chef : Stéphane PICOUT
Directeur de la publication : Sandrine GORGEON
Commission Paritaire : 1117 S 07663
ISSN : 1260 - 2310
Imprimé par nos soins

Ce bulletin vous a été envoyé grâce aux fichiers informatiques de la FSU 23 et de ses syndicats. Conformément à la loi du 6/01/1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant à la FSU 23 :
542 Maison des Associations 23000 GUÉRET

542 Maison des Associations
23000 GUÉRET
Tél : 05 55 41 16 32
Courriel : fsu23@fsu.fr

Debout !

Tout le monde a bien compris que nous sommes à un moment charnière de notre histoire sociale !

150 ans de conquêtes sociales engagées par le mouvement progressiste et ouvrier risquent de disparaître avec la réforme du code du travail. L'héritage de nos anciens prendrait un sacré coup de canif si le gouvernement réussissait à faire passer ce projet de loi rétrograde. Est-ce « l'héritage » que nos générations souhaitent transmettre aux adultes de demain ? La précarité pour tous avec un CDI mis à mal (la procédure de licenciement pour cause économique serait révisée), des patrons avec les pleins pouvoirs (accords d'entreprises prévalant sur les accords de branche ou les accords interprofessionnels, indemnités prud'homales plafonnées sans aucun rapport avec le préjudice subi mais en fonction de l'ancienneté du salarié, possibilité de faire travailler les apprentis souvent mineurs jusqu'à 10h par jour et 40h par semaine,…)? N'oublions pas non plus, que la protection des fonctionnaires, outre le statut, trouve ses sources dans le code du travail.

Cette réforme d'un code du travail que certains jugent trop lourd alors que son embonpoint résulte souvent des nombreux textes de lois qui cherchent à l'entraver (comme la loi Macron), cristallise les mécontentements. C'est le dernier renoncement de François Hollande qui accentue son abandon des « petits », des « sans -grade » (des « sans-dent ») mais surtout de son électorat « traditionnel ». Cela illustre ainsi la nouvelle stratégie du parti socialiste qui choisit d'aller chasser à droite en faisant le pari d'un second tour contre le FN à l'élection présidentielle. Ce n'est malheureusement pas le seul renoncement : oubliée la réforme fiscale promise par « l'ennemi de la finance » d'hier, abandonnées les velléités de renégocier les accords européens… Au contraire, c'est un virage à 180° que le chef de l'État a pris avec la complicité de Manuel Valls, Monsieur 5 % des primaires : CICE qui coûte 40 milliards d'€ aux fonctionnaires (dont les traitements sont « gelés » depuis 2010), à la protection sociale, aux dotations aux collectivités pour un objectif de création d'emplois jamais atteint puisque la courbe du chômage ne s'est jamais inversée (aucune création d'emploi dans le privé pour combien d'emplois « détruits » dans le public ?), criminalisation de l'action syndicale (Air France, Goodyear)… Et maintenant il faudrait abandonner la protection des salariés pour faire plaisir au MEDEF et à Gattaz ? **Trop, c'est trop !**

Nous étions 600 à Guéret, 500 000 en France le 9 mars, nous serons encore dans la rue le 22 mars pour revendiquer une augmentation du point d'indice mais aussi le 31 mars, point d'orgue de la contestation de la « loi travail ». **Nous y serons pour gagner**. Il nous faudra nécessairement élever le rapport de force et ne pas exclure des actions spectaculaires ou coup de poing pour nous faire entendre. L'AG du 22 mars sera en ce sens déterminante !

Le 1er avril, vous êtes invités à venir rencontrer Mickaël Wamen, leader des Goodyear qui est sous le coup d'une condamnation à 9 mois de prison ferme avec 7 de ses camarades pour avoir seulement défendu l'emploi et les moyens de subsistance de nombreuses familles ! N'oublions jamais que les conquêtes sociales sont le fruit de luttes âpres et parfois violentes… **Debout !**

Stéphane PICOUT

ENSEIGNEMENT RECHERCHE CULTURE SPORTS

LA BANQUE DU MONDE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Caisse de Crédit Mutuel
Enseignant de Limoges

Le Colisée
13 Place Jourdan - 87000 Limoges
Tel. 05 55 10 09 78 - Fax. 05 55 49 14 97
e-mail : 3655000@cmlaco.creditmutuel.fr

Crédit Mutuel
Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

Le 22 mars : une étape incontournable!

La situation des 5,5 millions d'agents public est inacceptable ! Un travail mal reconnu, de nombreux agents en difficulté pour vivre correctement, une situation néfaste à la Fonction Publique et économiquement inefficace… voilà les conséquences du gel de la valeur du point d'indice depuis 2010.

Des constats édifiants :

-Selon l'INSEE, pour l'ensemble des trois versants, le salaire net moyen en euros constants dans la Fonction Publique a baissé de 0,1% en 2011, 0,8% en 2012, 0,5% en 2013. Cette tendance se poursuit.

-Par rapport à 2000, une perte de pouvoir d'achat équivalente à près de 2 mois de salaire par an.

-Ces pertes de pouvoir d'achat aboutissent à ce que, à travail égal, les jeunes recrutés dans la Fonction publique sont moins bien payés que leurs aînés. Cela aboutit à une dégradation des mécanismes de solidarité intergénérationnelle et met en danger le financement des retraites.

-De plus, la réduction de la part du traitement indiciaire dans les rémunérations, conjuguée à la réforme des retraites et au gel de la valeur du point, aboutit à une dégradation des montants de liquidation des pensions.

-Les salaires des enseignants sont en régression, comparés à leur niveau de l'année 2000, alors que sur la même période, ils ont augmenté dans la quasi-totalité des autres pays de l'OCDE.

-Le salaire moyen des femmes dans la fonction publique est inférieur à 14% à celui des hommes (hors pris en compte des temps partiels et incomplets)

Pendant ce temps :

-De juillet 2010 à décembre 2015, les prix à la consommation ont augmenté globalement de 57% (INSEE), de 6,1% pour l'alimentation et 9,2% pour les loyers.

-Dans la même période le SMIC a été porté de 1365€ bruts en décembre 2010 à 1466,62 € en décembre 2015, soit une augmentation de 7,7%.

Les organisations syndicales de la Fonction publique FSU, CGT, CFDT, CFE-CGC, UNSA, Solidaires et FA-FP exigent qu'il soit mis immédiatement fin au gel du point d'indice et que celui-ci soit revalorisé significativement pour conforter les salaires de tous les agents. Nous demandons une mesure immédiate d'urgence pour commencer à mettre les salaires à niveau, et la programmation dès maintenant de mesures pour début 2017 permettant d'annuler les effets de l'inflation depuis 2012.
Une réelle réforme fiscale fondée sur le principe d'une meilleure redistribution des richesses produites permettrait de dégager les recettes nécessaires à l'action publique et à la solidarité, il est encore temps de le faire !

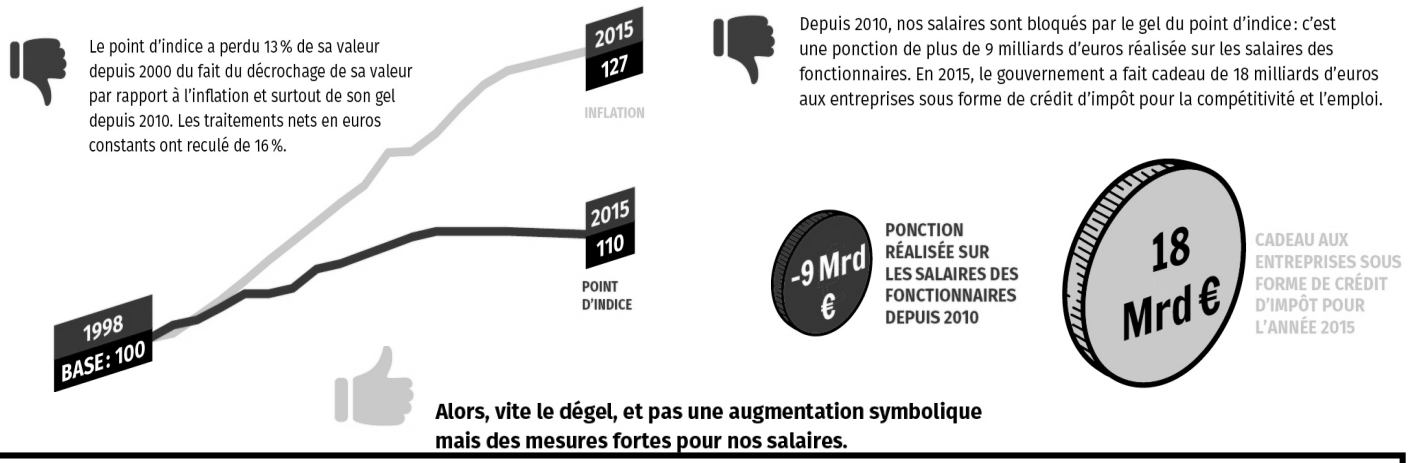

Pour que ce rendez-vous salarial, attendu depuis 5 années, débouche sur une augmentation significative du point, il est clair que tous les personnels doivent se mobiliser.

Toutes et tous en grève le 22 mars prochain

pour exiger reconnaissance et augmentation des salaires dans la Fonction Publique

(peut-être)
Bientôt sur vos écrans la nouvelle série où l'on assiste à la soumission absolue d'un peuple

RETOUR VERS GERMINAL

Série écrite par le Medef produite par François Hollande et réalisée par Myriam El Komri.

Un gouvernement au service de l'ultralibéralisme casse le code du travail.

Épisode 1 - RENVERSEMENT DES PRINCIPES QUI RÉGISSENT LE TRAVAIL.

Le gouvernement assume d'inverser la hiérarchie des normes, en accordant la primauté à l'accord d'entreprise sur la loi – fût-il défavorable aux salariés. Et confirme que l'accord collectif prime sur le contrat de travail ainsi que sur l'accord de branche. Ce sont les chefs d'entreprise qui dicteront désormais les droits salariaux ou ce qu'il en reste.

Épisode 2 - AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL SANS LIMITE.

Un simple accord d'entreprise permettrait de passer de 10 heures à 12 heures de travail par jour. Aujourd'hui, la durée de travail est limitée à 44 heures par semaine au maximum, sur 12 semaines. Par simple accord d'entreprise, on pourra passer à 46 heures au maximum. Cette extension pourra durer jusqu'à 16 semaines, contre 12 aujourd'hui. Les 35 heures sont purement et simplement dynamitées par ce texte.

Épisode 3 - LICENCIEMENTS ENCOURAGÉS.

Licencier ? Toujours plus facile et plus « sécurisé » pour le patron. Un accord d'entreprise prévoyant une augmentation du temps de travail ou une baisse de salaire ne pourra plus être refusé par un employé sous peine de licenciement pour « cause réelle et sérieuse » et non pour motif économique (donc sans droit à des mesures de reclassement). La suppression d'emploi devient « une variable d'ajustement ».

Épisode 4 - INDEMNITÉS EN BAISSE.

Le texte fixe également le prix du licenciement illégal en rétablissant (sauf en cas de harcèlement ou de discrimination) barème et plafonnement des indemnités prud'homales (de 3 à 15 mois de salaire maximum en fonction de l'ancienneté dans l'entreprise).

Épisode 5 - LE RÉFÉRENDUM D'ENTREPRISE OU LA MAGOUILLE DES PATRONS.

Le projet de loi prévoit de contourner les accords majoritaires en permettant à des syndicats représentant au moins 30 % des salariés d'organiser un référendum d'entreprise pour valider les souhaits patronaux. Sous couvert de démocratie, une véritable bombe antisyndicale est mise en place.

Épisode 6 - LE SALARIÉ ABANDONNÉ.

Il s'agit de laisser le salarié seul face à son employeur, dans un rapport de dépendance absolue. Toute la philosophie du texte vise à individualiser le rapport au travail, à casser les structures collectives, à rendre le travailleur vulnérable et à soumettre le champ social et la loi populaire au capital.

Refusons ce texte au service de l'ultralibéralisme qui nous ramène 150 ans en arrière.

TOUS ENSEMBLE EN GRÈVE ET DANS LA RUE.

Nous appelons les salarié-es, les privé-es d'emplois, les jeunes, les retraité-es à se mobiliser sur tout le territoire, pour obtenir le retrait du projet de loi de réforme du code du travail, et pour l'obtention de nouveaux droits, synonymes de progrès social.